

DÉCISION N^o : 2006-MC-1134

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 914932

DOSSIER N^o : 7161

Objet : Corel Corporation
Demande de visa

Vu la demande présentée le 4 avril 2006;

vu les article 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-103 sur le régime de fixation du prix après le visa*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus du 25 avril 2006 de Corel Corporation concernant le placement de 7 475 000 actions ordinaires.

Le visa prend effet le 25 avril 2006.

(s) *Benoit Dionne*
Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés
EB/ale